



## ERRATUM

### AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

---

PROJET DE RÈGLEMENT PR23-41

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 106-2023 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN D'INCORPORER LES TARIFS DE DÉMOLITION À MÊME LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

---

Avis est donné, par la présente, que l'avis public de consultation publique publié le 20 novembre 2023 dans le Journal de Montréal relatif au projet de règlement PR23-41 – Règlement modifiant le règlement 106-2023 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles afin d'incorporer les tarifs de démolition à même le règlement sur les tarifs de la Ville de Montréal-Est, n'avait pas lieu d'être, et que, par conséquent, cette consultation publique est annulée.

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 27 NOVEMBRE 2023**

  
M<sup>re</sup> Olivier Pelletier  
Greffier-adjoint

*(Faint handwritten signature in the top right corner)*